

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-015

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 29.04.2022**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf avril, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre
CCBA : DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, SOUBEYRAND Jacky
Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques
Pays des Vans en Cévennes : GSEGNER Gérard, ROBERT Lionnel
Beaume Drobie : DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal
Berg et Coiron : GILLY Michelle, NAJI Driss
Gorges de l'Ardèche :
Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 13

Procurations : 9

Votants : 22

Absents : 16

Date de convocation : le 22/04/2022

Procurations : GENEST Sandrine à DUCHAMP Cécile, MEYER Jean-Yves à DUCHAMP Cécile, PONTHER Jean-Yves à LACROTTE Robert, COLLIGNON Jean à SAUCLES Gérard, AUZAS Vincent à DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie à GILLY Michelle, JACQUEMIN Bernard à GENEST Jacques, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, BASTIDE Bérangère à ROBERT Lionnel

Absents : BRUN Marc, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, MAISONNEUVE Patrick, TAUPENAS Martine, TOURVIEILHE Max, CHABANE Francis, AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISONARD Thierry, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Jacky

Objet : Budget primitif 2022 – Budget annexe SCoT du SYMPAM

Vu le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 22 avril 2022,

Le projet de budget primitif 2022 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre à 86.000 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 107.700 € pour la section d'investissement.

Il intègre les reprises de résultats du compte administratif 2021 pour les montants suivants :

- Résultat de clôture déficitaire de la section de fonctionnement 2021 : - 23.672,20 € repris au compte D002 « Résultat antérieur reporté » en dépenses de fonctionnement ;
- Résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement 2021 : 46.302,12 € repris automatiquement au compte R001 « Résultat antérieur reporté » en recettes d'investissement.
- Le contenu de ce budget est détaillé en annexes. Il est à noter que ce budget annexe va fusionner avec le budget principal du SYMPAM le 31/12/2022, la compétence SCoT étant désormais la seule attribuée à ce syndicat.

Les éléments par chapitre sont les suivants :

Section de fonctionnement

Les principaux éléments d'appréciation par rapport au BP 2021 en dépenses sont :

- La suppression du chapitre 012, les dépenses sont reportées sur le budget principal,
- 57.000 € au chapitre 023 de virement à la section investissement.

En recettes de fonctionnements les éléments principaux sont :

- L'augmentation du chapitre 74 avec, pour 2022, 57.000 € de participations des EPCI nécessaires à l'équilibre de la section ; ;
- La reprise des provisions constituées antérieurement pour 29 000 €.

Section d'investissement

En dépenses, cette section comprend :

- 107.700 € au chapitre 20 relatifs aux dépenses liées à l'élaboration du SCoT.

Les recettes sont :

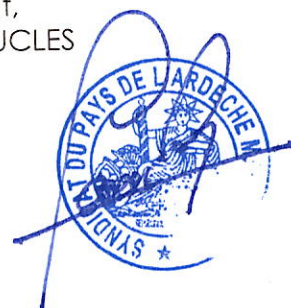
- 57.000 € de virement de la section de fonctionnement ;
- 46.302,12 € d'excédent antérieur reporté ;
- 4.397,88 € de FCTVA.

En conséquence, il est demandé au comité syndical :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du budget annexe SCoT du SYMPAM tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gérard SAUCLES



LE SYNDICAT REGIONAL
DE L'ARDECHE

- 3 MAI 2022